

Rapport annuel

SI DES EAUX DE VAL D'IZE

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2015

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2006.....	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	11
■	QUALITE DE L'EAU	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	12
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	13
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	15
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	16
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	17
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE	17
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	17
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	17
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	17
■	AMORTISSEMENTS REALISES	17
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE.....	18
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS.....	18
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	19
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	19
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	19

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SI DES EAUX DE VAL D'IZE regroupe les communes de DOURDAIN, LIVRE-SUR-CHANGEON, MECE, MONTREUIL-DES-LANDES, SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS, TAILLIS et VAL-D'IZE.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

7 900 habitants

Population en vigueur en 2015 (données Insee 2012 - Décret N° 2014-1611 du 24 décembre 2014) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil, Espaces verts
Renouvellement	clôtures et portails, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, Equipements hydrauliques de traitement et pompage

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, du génie civil, Etanchéité des ouvrages de pompage et de stockage d'eau, Plantations
-----------------------	---

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
d'Import	SIE DE CHATEAUBOURG		2007	12	
d'Import	SIE DE MONTAUTOUR				Accord non formalisé
d'Import	SYMEVAL	1000 m3/j	2007	12	

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2014 [m³]	Prélèvement 2015 [m³]	Variation 2014/2015	Observations
Forage de La Coudrais VAL-D'IZE Prélèvement en nappe souterraine	15	54 890	52 550	-4,26%	Respect d'autorisation de prélèvement de l'AP du 30/04/2009
Puits La Motte St Gervais VAL-D'IZE Prélèvement en nappe souterraine	27	39 870	53 470	+34,11%	
Puits de la Marzelle LIVRE-SUR-CHANGEON Prélèvement en nappe souterraine	10	49 530	45 570	-8,00%	Respect d'autorisation de prélèvement de l'AP du 13/11/2003
Total des prélèvements [m³]		144 290	151 590	+5,06%	

● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2014 [m³]	Production 2015 [m³]	Variation 2014/2015	Observations
Usine de traitement de La Motte Saint Gervais VAL-D'IZE	720	84 500	95 910	+13,50 %	
Usine de traitement de La Marzelle LIVRE-SUR-CHANGEON	200	49 530	45 570	-8,00 %	
Total produit [m³]		134 030	141 480	+5,56 %	

Le rendement de l'usine de la Motte Saint Gervais est en 2015 de 90% du même ordre que l'année précédente (89%).

Le rendement de l'usine de la Marzelle est en 2015 de 100% du même ordre que l'année précédente.

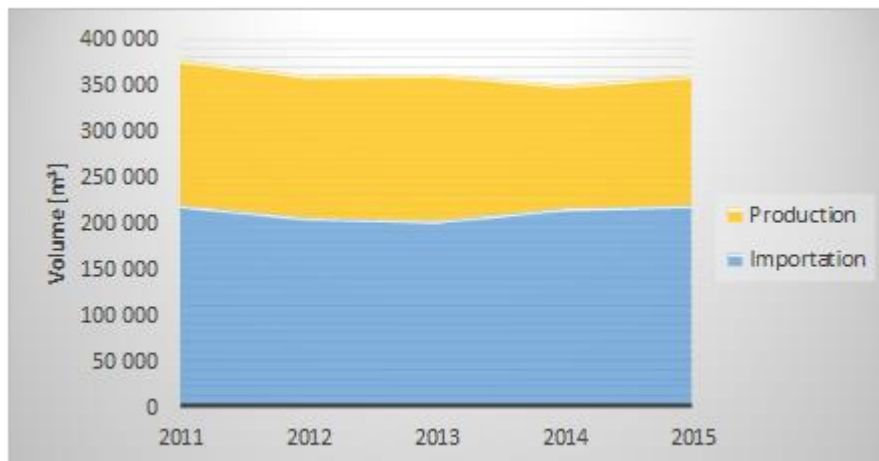
● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2014 [m³]	Importé en 2015 [m³]	Variation 2014/2015	Part 2015
SIE DE CHATEAUBOURG	85 800	95 860	+11,72%	43,72%
SIE DE MONTAUTOUR	3 140	3 430	+9,24%	1,56%
SYMEVAL	127 820	119 970	-6,14%	54,72%
Total import [m³]	216 760	219 260	+1,15%	100,00%

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2014	2015	Variation	Part 2015
Ressources propres	134 030	141 480	+5,56 %	39,22%
Importations	216 760	219 260	+1,15 %	60,78%
Total général	350 790	360 740	+2,84 %	100,00%

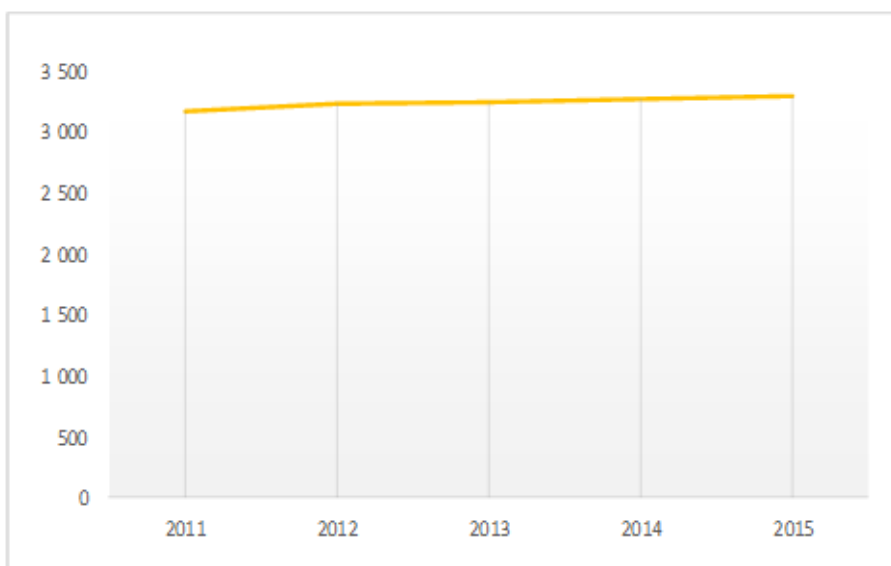
- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2014	2015	Variation
Nombre total d'abonnés	3 279	3 293	+0,43 %

- Evolution du nombre total d'abonnés



- Répartition des abonnés par commune

DOURDAIN	467
LIVRE-SUR-CHANGEON	696
MECE	271
MONTREUIL-DES-LANDES	101
SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS	257
TALLIS	409
VAL-D'IZE	1 092
Total des abonnés	3 293

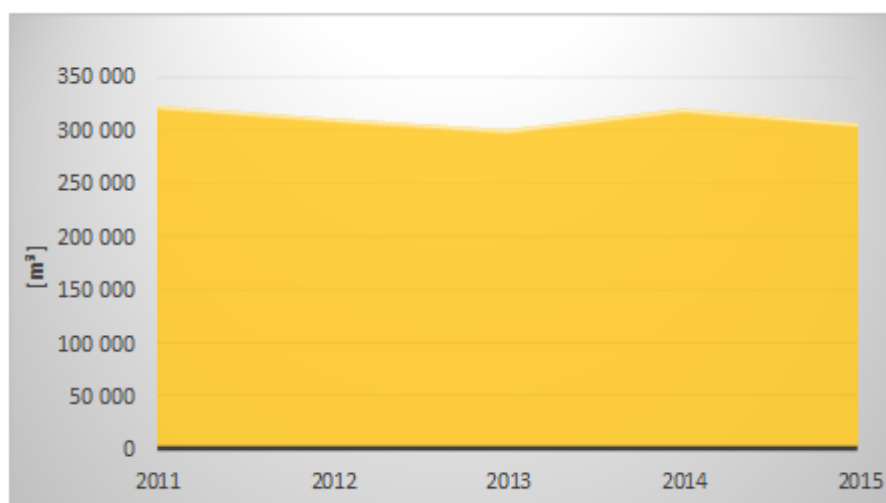
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2014	2015	Variation
Volume produit	134 030	141 480	+5,56 %
Volume importé	216 760	219 260	+1,15 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	350 790	360 740	+2,84 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	320 541	306 522	-4,37 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	320 541	306 522	-4,37 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **93 m³ par an**. Elle était de 98 m³ en 2014.

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés*



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2014	2015	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	279,3	280,1	+0,30 %

Extension du réseau en 2015 : 0 km

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
17/09/2014	Fixation du tarif de l'eau 2015 - Surtaxe syndical
29/07/2015	Fixation du tarif de l'eau 2016 - Surtaxe syndical

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2016, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 18,16 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2016 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 35,00 € H.T.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3000

■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,00	28,59	-1,41 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	1,1309	1,1259	-0,44 %
	N° 2 (au-delà de 200 m ³)	0,9399	0,9369	-0,32 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	57,63	58,21	+1,01 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,572	0,578	+1,05 %
	N° 2 (au-delà de 200 m ³)	0,371	0,375	+1,08 %
Redevances et taxes				
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0214	0,0133	-37,85 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,30	-3,23 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Py = 0,6769

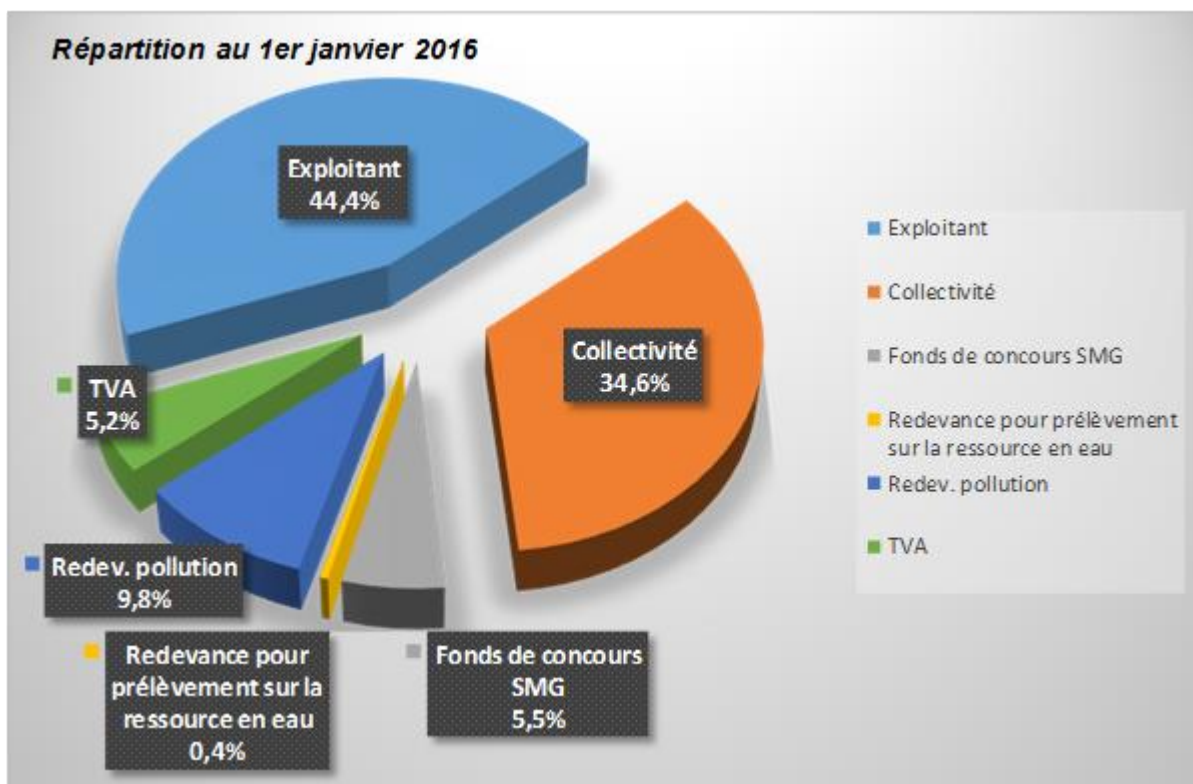
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Exploitant	164,71	163,70	-0,61 %
Collectivité	126,27	127,57	+1,03 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	2,57	1,60	-37,74 %
Redevance de pollution domestique	37,20	36,00	-3,23 %
TVA	19,31	19,21	-0,52 %
Total [€ TTC]	370,46	368,48	-0,53 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,10 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,07 €/m³

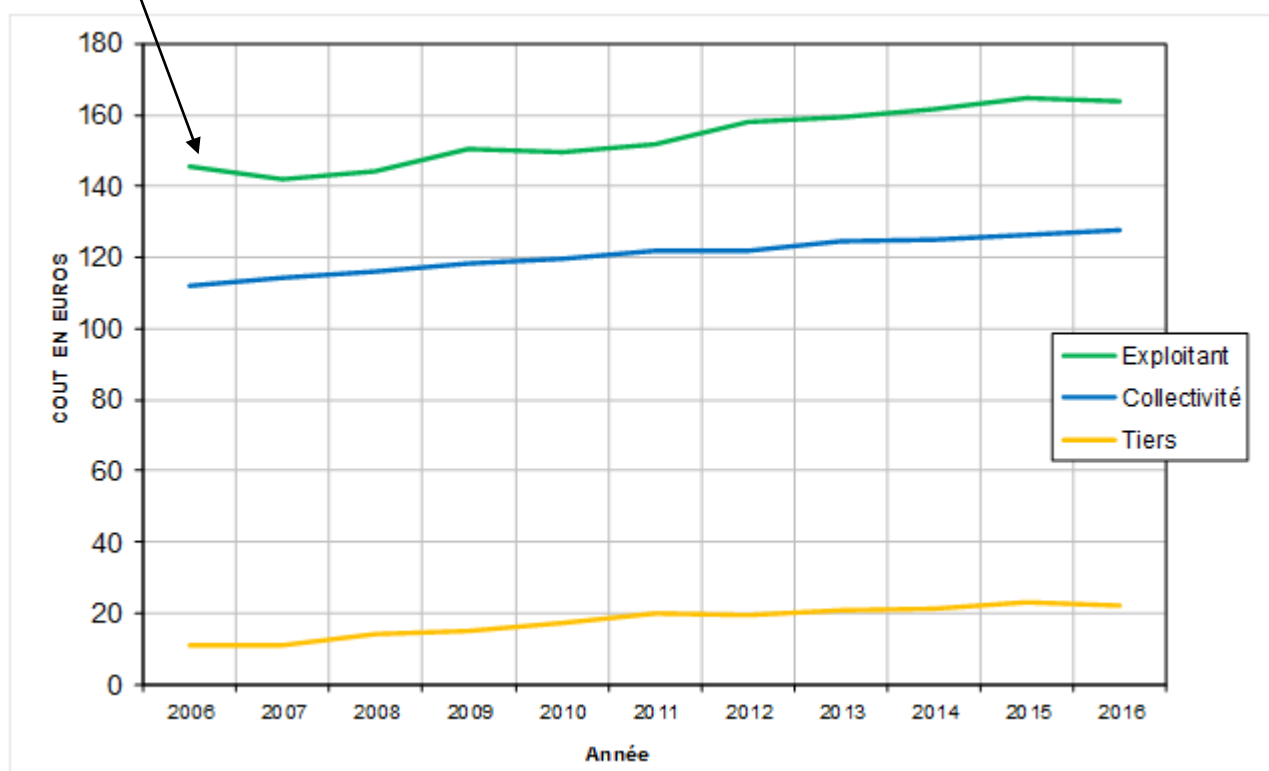


■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2006

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2006	145,64	112,14	10,93	268,71
2007	141,77	114,36	10,93	267,06
2008	144,33	116,10	14,03	274,46
2009	150,42	118,48	14,96	283,86
2010	149,36	119,62	17,36	286,34
2011	151,99	122,03	19,90	293,92
2012	157,94	122,03	19,54	299,51
2013	159,45	124,46	21,02	304,93
2014	161,71	124,98	21,13	307,82
2015	164,71	126,27	22,97	313,95
2016	163,70	127,57	22,00	313,27

Renouvellement
de contrat d'affermage



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **+16,58 %** depuis le début 2006 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2006-2016	+12,40 %	+13,76 %	+101,28 %	+16,58 %

■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

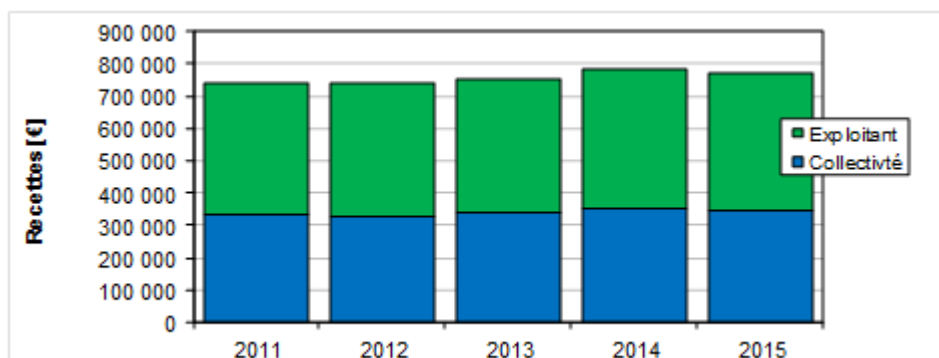
	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	350 743,62 €	349 373,98 €	-0,39 %
dont abonnements	187 558,89 €	190 418,67 €	+1,52 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	1 003,53 €	- 2 190,73 €	-318,30 %
Total recettes de vente d'eau	351 747,15 €	347 183,25 €	-1,30 %

Autres recettes			
Revenu des immeubles (locations, vente de bois...)	519,83 €	518,84 €	
Régularisation Py (part "importation-production")	2 788,71 €	-5 250,97 €	
Ristourne selon rendement réseau	3 048,85 €	+159,44 €	
Rémunérations annexes	12 472,20 €	12 613,24 €	
Total des recettes	370 576,74 €	355 223,80 €	

• Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	432 768,73 €	423 097,81 €	-2,23 %
dont abonnements	94 022,70 €	94 237,44 €	+0,23 %
Total recettes de vente d'eau	432 768,73 €	423 097,81 €	-2,23 %

Autres recettes			
Régularisation Py (part "importation-production")	- 2 788,71 €	5 250,97 €	
Ristourne selon rendement réseau	- 3 048,85 €	-159,44 €	
Total des recettes	426 931,17 €	428 189,34 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	31	100 %	
Conformité physico-chimique	32	96,9 %	Herbicide 2,4-D (1)

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de bonne qualité microbiologique. Hormis le dépassement de limite cité précédemment, elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI Val d'Izé (Mecé et Val d'Izé)	0,5 [<2 – 4,7]	Une non-conformité	-
UDI Val d'Izé – Livré (Livré sur Changeon)	43,5 [42,3 – 45,3]	Traces	0,5 Réservoir de Livré/C Source : SAUR
UDI Val d'Izé – La Grange (Dourdain, Montreuil des Landes, St Christophe des Bois et Taillis)	10,5 [2,1 – 19,3]	Traces	-

En juin 2015, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement de la teneur en « 2,4-D » (herbicide) à la sortie de la station de la Motte St Gervais, soit une teneur de 0,15µg/l pour une limite de qualité réglementaire de 0,1µg/l. Les résultats des analyses suivantes de juillet et octobre 2015 sont redevenues conformes (< au seuil de détection).

Une pollution aux hydrocarbures est découverte le 26 novembre 2015 au niveau du puits de la Motte St Gervais.

Les trihalométhanés (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et les résultats sont compris entre 15 et 48µg/l.

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Puits La Motte St Gervais et Forage de La Coudrais

→	100%	Arrêté préfectoral du 30 avril 2009 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% est admis.	100%
---	------	---	------

Puits de la Marzelle

→	100%	Arrêté préfectoral du 13 novembre 2003 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% est admis.	100%
---	------	--	------

Import d'eau traitée depuis SIE DE CHATEAUBOURG

→	80%	L'import vient de la station de la Grange qui traite l'eau prélevée au niveau de la retenue de la Valière, des drains du Pertre et de la prise d'eau de Pont-Billon. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80%
---	-----	--	-----

Import d'eau traitée depuis SIE DE MONTAOUR

→	80%	L'import vient de la station de la Grange qui traite l'eau prélevée au niveau de la retenue de la Valière, des drains du Pertre et de la prise d'eau de Pont-Billon. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80%
---	-----	--	-----

Import d'eau traitée depuis SYMEVAL

→	80%	L'import vient de la station de la Grange qui traite l'eau prélevée au niveau de la retenue de la Valière, des drains du Pertre et de la prise d'eau de Pont-Billon. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80%
---	-----	--	-----

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
88%	88%

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

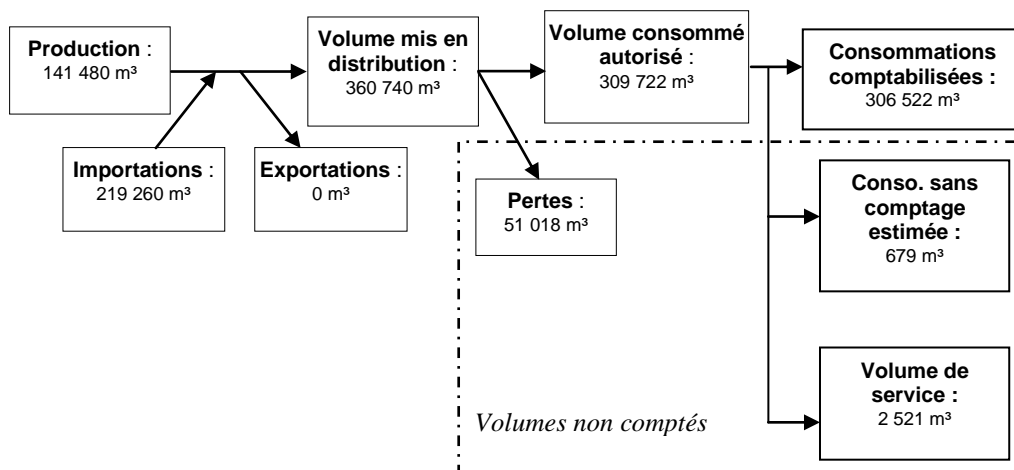
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	120

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 679 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 2 521 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution [%]	85,9 %	86,9 %	83,8 %	91,8 %	85,9 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / longueur du réseau hors branchements

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,54	0,48	0,60	0,30	0,53

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
perdes / longueur du réseau hors branchements

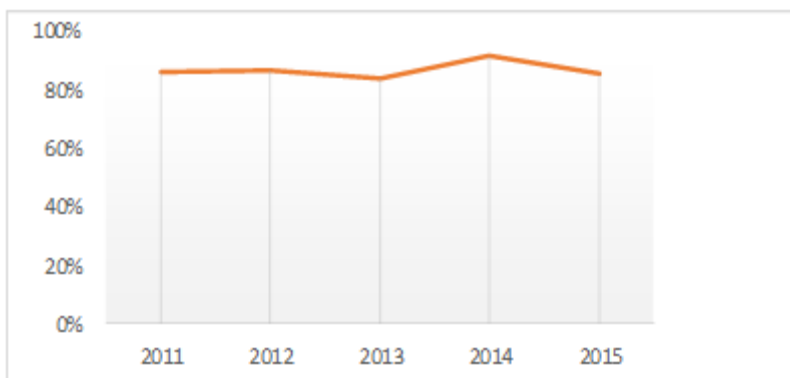
	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,52	0,46	0,58	0,28	0,50

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

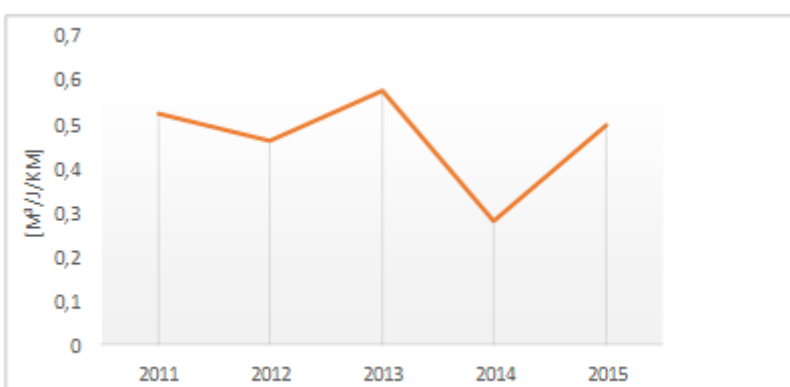
	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	3,2	3,1	3,0	3,2	3,0
Seuil de rendement [%]	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,410	0	0,073	0	0,047
% de renouvellement du réseau	0,14%	0	0,03%	0	0,02

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,04 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de **0,530 km**.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Maîtrise d'œuvre Travaux (canalisation et Site Motte St Gervais)	6 547 €
Programme 2015 Livré sur Changeon	5 197 €
Travaux HP MAC 2014-2017	91 900 €
Autres travaux	2 270 €
Montant total des travaux payés	105 914 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2015 est de 3 324.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	2 054 099,91 €	1 985 818,10 €
Remboursements au cours de l'exercice	140 886,50 €	131 073,97 €
dont en intérêts	68 088,02 €	62 792,15 €
dont en capital	72 798,48 €	68 281,82 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2013	2014	2015
Durée d'extinction de la dette	8	9	6

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	178 502,03 €	195 391,93 €	221 700,05 €	220 318,71 €	213 319,31 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE

en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
PROG 2016 : RD226 MECE VERS SAUGRETIERE	127 600 €
Maîtrise d'Oeuvre PROG 2016 : RD226 MECE VERS SAUGRETIERE	7 401 €
Travaux MOTTE ST GERVAIS suite pollution	3 090 €

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
MARCHE A BONS DE CDE Travaux (PIGEON TP)	400 000 €	
Mise en place 5 compteurs de sectorisation (2015-2016)	47 455 €	33 219 €
Mise en place de 2 analyseurs de chlores	6 680 €	
Maîtrise d'Oeuvre Programme 2015 Livré-sur-Changeon	9 280 €	
TX Programme 2015 Livré-sur-Changeon	134 959 €	

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2014	2015
montants des abandons de créance		0,00 €
dont part délégataire		0,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	1 600,00 €
dont part délégataire		
dont part collectivité	0,00 €	1 600,00 €

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2014	2015
	-	-